

**PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU
DE LA REUNION EN DATE DU 16 AVRIL 2024**

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	8

Le seize avril de l'an deux mil vingt quatre,
à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi,
Dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal SAGOT.

Etaient Présents :

Mrs Pascal SAGOT, Alain DEBUIGNY, Christian MAZIER, François CAPET ;
Mmes Annick LANGLOIS, Rose-Marie CRAMILLY, Claudine LESUEUR,
Murielle QUIGNON ;

Date de convocation
02 avril 2024

Etaient absents :

Samuel GOUZ qui donne pouvoir à Pascal SAGOT
Annie DAMADE qui donne pouvoir à Alain DEBUIGNY
Manuel HANRYON qui donne pouvoir à Annick LANGLOIS
Philippe MORLAIS qui donne pouvoir à Christian MAZIER
Philippe SAINT-AUBIN
Nadège HUARD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Secrétaire de séance : Madame LESUEUR Claudine est élue à l'unanimité

Le compte rendu de séance du 27 février 2024 a été transmis aux membres du Conseil municipal. Il ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Monsieur Debuigny souligne qu'il a tenu compte des remarques effectuées lors de la dernière réunion. Nous pouvons désormais retrouver les comptes-rendus de séance du Conseil municipal sur le site internet de la Commune.

DELIBERATION 2024/04/16/1

INSTAURATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE AU POUVOIR D'ACHAT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la délibération prise à ce sujet le 06 février dernier a fait l'objet d'une annulation, compte-tenu de l'absence de l'avis du Comité Social Territorial.

Le projet de délibération a donc été soumis à l'avis du CST qui a émis un avis favorable le 05 avril 2024.

Monsieur le Maire précise qu'il a dû cependant plafonner à 300 € le montant de la prime concernant la dernière tranche de rémunération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident :

- d'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon les modalités d'attribution définies ci-dessous.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	350 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	350 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	350 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	350 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Les crédits correspondants ont été prévus et inscrits au budget primitif 2024.

Cette prime pouvoir d'achat exceptionnelle fera l'objet d'un versement unique au mois de mai 2024

DELIBERATION 2024/04/16/2

ACQUISITION D'UNE SURFACE DE 200M² SUR LA PARCELLE D 108 POUR L'AMENAGEMENT D'UNE RESERVE INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une première rencontre avait eu lieu avec la propriétaire mais qu'aucun accord n'avait pu être trouvé quant au prix d'acquisition du terrain.

La commune avait proposé en effet un prix de 5 € le m² (en surévaluant par rapport au prix du terrain agricole légèrement inférieur à 2 € le m²) alors que la propriétaire du terrain en demandait 20 € le m² qui est le tarif pratiqué par les opérateurs d'installation d'antenne mobile.

Depuis cette rencontre, la réserve incendie prévue Hameau de Vimont a été inscrite comme emplacement réservé dans le cadre de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvée fin septembre 2023.

Après un nouvel échange, un accord a été trouvé.

Par courrier du 10 mars 2024, Madame Farcis, propriétaire du terrain, nous a confirmé son accord pour une acquisition au prix de 10 € le m².

Il convient donc aujourd'hui de délibérer pour valider cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition d'environ 200 m² de la parcelle cadastrée D 108 appartenant à Madame FARCIS Brigitte
- de fixer le prix d'acquisition à 10 € le m²
- d'approuver la prise en charge par la commune des frais de bornage et frais de notaire associés
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié nécessaire à cet achat.

ACQUISITION D'UN NOUVEAU JEU SUR L'AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que plusieurs entreprises ont été sollicitées pour l'acquisition d'un jeu supplémentaire sur l'aire de jeux pour enfants.

Ce jeu s'adresse à des enfants de 3 à 12 ans.

Le devis le plus intéressant est celui proposé par la société LAPPSET.

Monsieur Debuigny précise que l'aménagement de ce secteur est un projet phare de la Municipalité et qu'il convient de réfléchir dès maintenant à la poursuite des aménagements à compter de 2025.

Madame Langlois intervient en lui répondant que, compte-tenu de l'élaboration du PLUi, la commune n'est pas en mesure de se projeter sur ce point

L'espace sera bien requalifié en « parc urbain » mais il faut d'abord connaître la surface constructible attribuée à la commune dans le cadre du futur PLUi, pour envisager les futurs aménagements à prévoir et les choix à effectuer.

L'année 2025 risque d'être blanche en terme d'urbanisme.

Concernant l'échange de terrain envisagé avec Monsieur Courty, nous n'avons pas eu de retour. Un courrier de relance va lui être transmis.

Monsieur Capet demande si la pose de ce nouveau jeu n'entraînera pas un problème d'accès au terrain de pétanque en voiture lors des tournois. Il lui a répondu que non. Il indique alors la présence d'ornières sur le terrain. Monsieur Mazier indique qu'elles pourront être rebouchées sans souci par les agents communaux.

Monsieur Capet, en tant que Président de l'USMP Pétanque en profite pour relancer Monsieur le Maire sur la mise en place d'un local pour l'association aux abords du terrain.

Monsieur le Maire intervient en indiquant que les vestiaires du foot sont mis à disposition de l'USMP Pétanque. Monsieur Capet déplore l'état des vestiaires et la distance de ceux-ci par rapport au terrain de pétanque.

Madame Langlois intervient également en indiquant qu'il faut de toute façon étudier au préalable la possibilité d'aménager un local par rapport au plan local d'urbanisme et soulève le problème que poserait l'aménagement de ce local « en terme de prise illégale d'intérêt » compte-tenu de son statut de conseiller municipal et Président de l'USMP Pétanque.

Enfin, concernant l'aménagement de ce jeu, Monsieur Mazier regrette que la commission travaux n'ait pas été consultée. Monsieur le Maire lui répond que cela fait plus d'un an et demi que ce projet est abordé et présenté lors des permanences de mairie où Monsieur Mazier est présent.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré : avec 7 voix pour 1 abstention et 0 voix contre

- Approuvent le projet d'acquisition d'un jeu proposé par LAPPSET
Ce projet représente un budget total de 24 083,88 € HT
- Autorisent le Maire à engager les travaux
- Autorisent Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE PIZZAS

Monsieur le Maire présente la demande reçue par la société Just Queen pour l'installation d'un distributeur de pizzas.

Ce distributeur n'est pas connu des membres du Conseil municipal. Certains proposent donc qu'ils puissent goûter les pizzas avant de prendre une décision. D'autres évoquent l'impact visuel de la pose d'un nouveau distributeur aux abords de la gare.

Face à l'indécision et l'absence de 6 conseillers municipaux, la décision est prise d'ajourner la décision à un prochain conseil municipal. Il pourrait être proposé par exemple à cette occasion une dégustation de pizzas.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Démission de Madame GAILLARD Bérengère

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de démission de Madame Gaillard de sa fonction de conseillère municipale.

Renseignement pris auprès de la Préfecture, ce sera Monsieur Milon Eric, suppléant, qui deviendra conseiller municipal pour la remplacer.

Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre « Le Clos du Moulin »

Monsieur le Maire indique qu'il sera présent ce mercredi 17 avril à la 1^{ère} assemblée générale de l'ASL « Le Clos du Moulin ».

En vue de cette réunion, Monsieur le Maire indique que suite à différentes plaintes reçues en mairie, un mail de Terres à Maisons a été envoyé aux différents propriétaires pour leur rappeler quelques règles de civisme et de bonne gestion de chantier.

Par ailleurs, pour pouvoir donner réponse aux propriétaires lors de cette réunion, Monsieur le Maire a pris contact avec SMN 76 pour les problèmes de fibre rencontrés dans le lotissement.

Le lotissement est bien raccordé mais les propriétaires doivent se mobiliser auprès des opérateurs pour qu'ils effectuent leurs demandes sur Connect 76 qui déclencheront les raccordements quand ils l'auront décidé. Ils nous ont fait comprendre qu'ils attendaient d'avoir un certain nombre de demandes pour déclencher ensuite le raccordement effectif des habitations. Ils n'ont pas su annoncer le délai dans lequel la fibre sera opérationnelle pour chaque habitation.

Travaux d'assainissement Rue de Mondétour

Plusieurs conseillers signalent des problèmes de sécurité autour des reprises effectuées Rue de Mondétour.

Un rognage a été effectué mais le décaissement est assez important et le chantier est très mal signalé. Cela pourrait entraîner des accidents notamment pour les 2 roues qui emprunteraient la rue.

Monsieur le Maire décide de signaler aussitôt le problème à Monsieur HAVÉ, Chef de chantier SOGEA. N'arrivant pas à le joindre, il prend contact avec Monsieur Heude. L'astreinte est intervenue dans la foulée par la pose de 2 cônes.

DDTM

Une relance a été effectuée auprès des services.

Monsieur le Maire a rendez-vous à ce sujet mardi à 11h pour une visite sur place.

Formation aux gestes qui sauvent

Il est rappelé aux conseillers municipaux la formation aux gestes qui sauvent prévue samedi à 10h30 à la salle polyvalente.

Remerciement de stage

Monsieur Mazier tient à remercier Melvin AVONDE, en 4^{ème} nature, qui est venu effectuer un stage aux côtés de Vincent Delamare, Laurent était en arrêt.

Il demande s'il est possible de lui verser une indemnité pour le récompenser. Malheureusement, cela n'est pas possible au regard de son âge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure et trente minutes.